

Ecole de musique de Perrigny-lès-Dijon

ecole-de-musique@perrigny-les-dijon.fr

Fiche de réinscription 2023 / 2024

A retourner au plus tard le lundi 3 juillet 2023.

Au-delà de cette date l'école de musique se réserve le droit de ne pas accepter l'inscription.

Joindre un photo d'identité obligatoire au nom de l'élève inscrit au verso.

Elève :

Nom et Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse :

.....

Nom des parents : (si l'inscription concerne un enfant)

.....

☎ Domicile Travail Portable

Adresse e.mail :

Etablissement scolaire fréquenté

Ces informations serviront à vous contacter durant l'année et ne seront pas divulguées.

Merci de les compléter rigoureusement et lisiblement.

Les cours :

- Jardin / Eveil musical (5/6ans)
- Cursus : Formation musicale (F.M)* / Instrument / Pratique collective facultative
- Hors cursus **: Instrument *** / pratique collective / chorale enfant / F.M
- Chorale enfant (7/14 ans)

* Cours obligatoire sauf validation fin de cursus de FM

** Entourez la / les disciplines choisies.

*** Si validation fin cycle II cursus F.M

INSTRUMENT :

- Clarinette
- Flûte traversière
- Saxophone
- Piano
- Guitare

En fonction des demandes, de nouvelles classes instrumentales peuvent être ouvertes après étude. Précisez votre demande :

Tarifs

Discipline	Habitants de Perrigny-lès-Dijon	Extérieurs
Chorale enfants seulement ** (hors cursus)	84 €	84 €
Jardin / Eveil musical	131 €	162 €
Formation Musicale seulement (hors cursus)	141 €	162 €
Cursus : F.M. / instrument / pratique collective facultative	367€	519 €
Hors Cursus : instrument seulement	451 €	598 €
Pratique collective instrumentale seulement (hors cursus)	100 €	100 €

Remise de 10% pour les élèves pratiquant un deuxième instrument.

Remise de 10% à partir de la troisième inscription, 15% à partir de la quatrième, sur le total.

** Sur présentation d'un justificatif, ** Cours inclus si l'élève est inscrit dans le cursus ou en FM seulement.*

Le règlement des cotisations, après avis de paiement, s'effectuera en une seule fois, excepté pour les montants supérieurs à 200 €.

Droit à l'image

Dans le cadre de nos projets pédagogiques, nous sommes amenés à diffuser des photos ou des travaux de votre/vos enfant(s). Dans le cadre prévu par la loi du droit à l'image, veuillez remplir l'autorisation ci-après.

Je soussigné(e) M. Mme.....
Représentant légal de l'enfant (nom prénom)
Autorise l'école municipale de musique de Perrigny à utiliser, dans le cadre pédagogique et communicatif le droit à l'image de mon enfant.

Rappel du règlement :

Le cours de formation musicale est obligatoire pour tous les élèves instrumentistes inscrit à l'école de musique n'ayant pas validé la fin du cursus de formation musicale, soit fin de Cycle II.

L'école se réserve le droit de suspendre l'inscription en cours d'année de l'élève, sans remboursement, pour tout manquement au cours de Formation Musicale.

L'engagement à l'école est pris pour l'année. Toute année commencée est due .

L'arrêt en cours d'année ne donne pas droit au remboursement des frais de scolarité, sauf cas exceptionnel. (Cf. Règlement Intérieur Ecole de musique, article 26)

Date :

Signature :